AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska tiendra une assemblée extraordinaire le **mercredi 4 novembre 2026**, à **17 h 00**, laquelle assemblée sera tenue par visioconférence.

Ladite assemblée se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat RIGMRK-2026-02 pour l'acquisition de trois camions
4. Acquisition et installation des équipements embarqués InnovaSuite
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 08-2026
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ à La Pocatière
Le 30 octobre 2026

Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication de l'avis public

Je, soussigné, Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement numéro 1-2024 adopté le 18 septembre 2024 par le conseil d'administration de la Régie, le présent avis public concernant la tenue d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration a été affiché sur le site Internet de la Régie, ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier
Le 30 octobre 2026